

Pôle Savoirs et Animation des Territoires Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche Dossier suivi par Jean-Michel Garric 05 63 95 62 76 abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

Nº 2019 - 2125

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant le document d'intention de don par Mme Pierrette CALVET, en date du 5 décembre 2019,

ARRÊTE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Mme Pierrette CALVET. 121 chemin de la Trinque, 82200 Moissac, constitué de 8 assiettes plates, 1 assiette creuse et 4 assiettes de dessert en faïence fine anglaise, modèle Canova sur fond bleu, pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Fait à Montauban, le 20/12/2019

Christian ASTRUC

Hôtel du Département 100 boulevard Hubert Gouze B.P. 783 - 82013 MONTAUBAN CEDEX

courrier@ledepartement82.fr / Tél.: 05 63 91 82 00 / Fax: 05 63 03 28 52